

Blockpulse lance un service de gestion de l'actionnariat basé sur la blockchain

En convertissant les actions des entreprises en tokens, Blockpulse rend l'actionnariat plus liquide et simplifie la gestion des titres financiers pour toutes les parties prenantes.

Temps de lecture : minute

25 février 2020

Blockchain ou pas, telle est la question. En matière de gestion de l'actionnariat, Thibaut Ingelaere a pesé le pour et le contre. *"La gestion des titres financiers d'une entreprise prend un temps fou : beaucoup d'opérations se font sur papier, gérer les clauses et le registre de mouvement de titres prend du temps et requiert souvent l'intervention d'un avocat"* , liste l'entrepreneur. Qui vante les avantages d'une dématérialisation des opérations, sur la blockchain : rapidité, sécurité et transparence.



À lire aussi

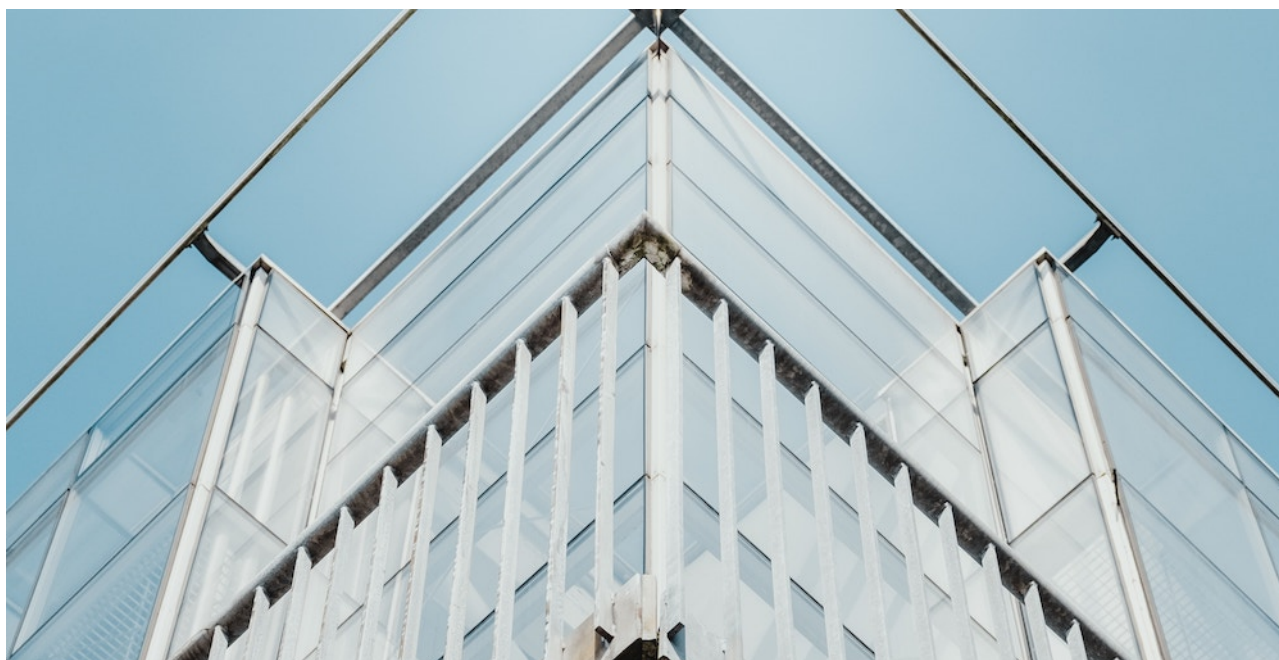
Vous n'imaginez pas tout ce que la blockchain peut faire pour vous !

C'est toute l'idée derrière Blockpulse, qui propose une plateforme permettant aux entreprises de numériser et gérer toutes les opérations liées à leur capital. "*Cela intègre une table de capitalisation et la mise à jour en temps réel du registre*", souligne le cofondateur. De quoi simplifier le travail des entreprises mais aussi des actionnaires, qui trouvent là un moyen de faciliter la communication financière avec leurs participations.

Tokeniser les actions

Qui dit gestion du capital dit également levée de fonds. Car c'est bien sur ce point que Blockpulse souhaite se révéler le plus utile pour les entreprises. "*En proposant des actions sous forme de tokens, l'actionariat devient plus liquide*", explique Thibaut Ingelaere. *En early stage, la durée moyenne de détention des titres d'une startup est de sept*

ans parce qu'il n'est possible de les échanger que si l'entreprise procède à une nouvelle levée de fonds ou est revendue. La tokenisation fluidifie les échanges de titres."



À lire aussi

Petit à petit, la blockchain se fraye une voie dans l'économie réelle

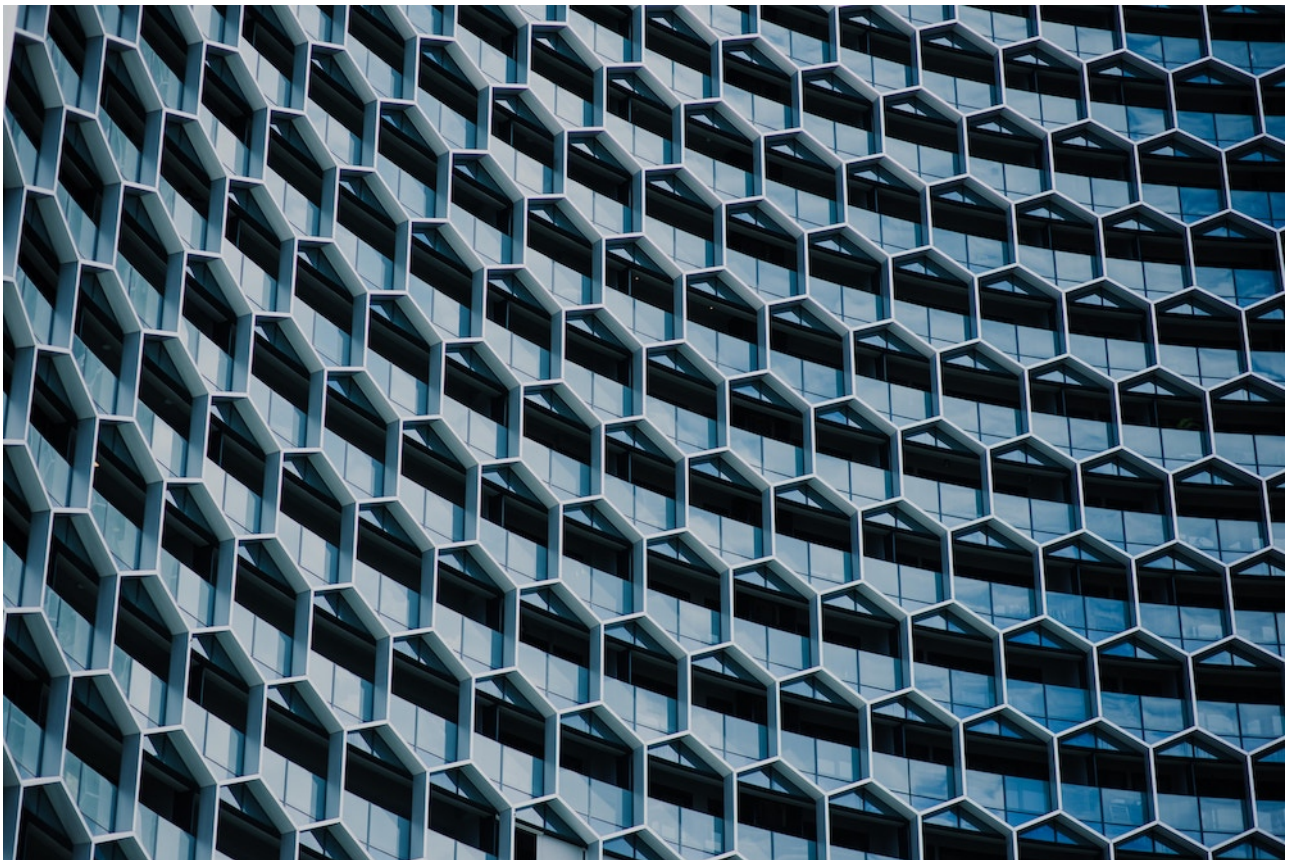
Les entreprises ont aujourd'hui la possibilité de réaliser une levée BSA Air en tokens via la plateforme. Blockpulse a testé son produit en levant 330 000 euros fin 2019 et a déjà su convaincre trois autres entreprises de tester l'outil. La startup discute également avec des clubs de business angels ou encore l'incubateur The Garage dans l'optique de gérer leurs participations.

D'ici quelques semaines, les utilisateurs auront également accès aux BSA et aux BSPCE, pour couvrir un large éventail de produits d'actionnariat. *"Notre modèle est parfaitement applicable à grande échelle, vante l'entrepreneur. Il permet de mieux impliquer les différentes parties prenantes d'une levée de fonds, notamment les avocats."* Pour attester de la conformité de son produit avec la réglementation financière, la

startup s'est associée au cabinet Kramer-Levin et à la Fintech Lemonway.

Devenir un marché secondaire

La startup s'est engouffrée dans la brèche ouverte par l'ordonnance blockchain de fin 2018, qui confère aux registres abrités sur la blockchain la même valeur que les registres papier. L'inscription est depuis possible "*dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé*". Blockpulse compte ainsi "*lister un maximum de startups d'ici un an*" afin de passer à la prochaine étape de son plan de développement : devenir un véritable marché secondaire d'échange de titres.



À lire aussi

"La France a aujourd'hui les moyens d'être précurseur sur la blockchain et les cryptomonnaies"

Cela permettrait notamment à la startup de taxer les transactions qui y

seraient opérées, alors qu'actuellement son modèle économique repose sur un système mixte d'abonnement mensuel selon le nombre d'actionnaires gérés sur la plateforme et de tarification à l'opération. Une autre levée de fonds est également prévue d'ici l'été pour renforcer l'équipe, pour l'instant constituée de six personnes, et se développer au Luxembourg, dont la réglementation est proche de celle de la France.

Article écrit par Geraldine Russell